

Bon No: 004419561		1ere Gachée: 08:31 (1)		Date: 16/06/2026		reap150626090412		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 8.00 m3		référence commande(2): 03 26 02 90 02					
client: 410223		BATIMENT ASSOCIE		ZONE INDUSTRIELLE BP 19		Véhicule: M87 8x4 ROUXEL BRIS			
chantier: 022313		26BEOL0644-Sacré Coeur		51140		M87 YOHANN			
				33 boulevard wilson					
				06.37.17.79.86					
				51100 Reims					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
09:30				00:00		température:			
						vitesse du vent:			
						validité:			
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
NJB254A260		BPS				XC2		CL 0,40	
								consistance(7) Dmax	
								S4 Dm20	
ciment(type et classe)				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)	
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R						0		C25/30	
appellation commerciale C25/30 XC2 S4 Dm20 CEM2 260									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE ECO-PARTICIPATION				PRE 5480/4700				NOM:	
								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9):									
signature:									
type et quantité:									
demandeur:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1